

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE **DU 17 JUIN 2021**

SEANCE A HUIS CLOS II et III de l'article 6 de la loi n°2020- 1379

La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 14 juin, adressée à chacun des conseillers municipaux afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- OFFRE DE VENTE
- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE en session extraordinaire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Martine BENASSI, Christian DEVILLE, Laurence MARTENOT
Brigitte BARET, Brigitte BRUNAT, Cédric BERRUYER, Jean Marie CHENAVAS, Isabelle FOIREST, Jérôme GAUCHET ,Luigi PENSATO, Sylvette RAPP, Edwige THIVIN, Patrice TOURNIER, Lucia TREILHOU

Absents : Séverine BAGUET, Pierre Olivier BOULARD, Anthony MASSON

Nombre de pouvoirs : BAGUET/SEMPE

Nombre de votants : 17

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT :

Accord à l'unanimité

PROMESSE DE VENTE :

Sur décision de Mme le Maire de Viriville en concertation avec l'exécutif et suite à une discussion lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de mettre en vente un tènement immobilier appartenant à la commune.

Celui-ci est composé d'un local commercial au rez de chaussée d'une surface de 104 m², et de deux appartements au 1^{er} et 2^{ème} étage (un de 70 m² et un de 73 m²), situé au 47 place du 19 mars 1962 à Viriville (parcelle AE 262).

Ce bien a été mis à la vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière Réseau HB au prix de 290 000 euros. Plusieurs acquéreurs se sont présentés, une offre s'est offerte à la commune avec un financement validé.

Il s'agit de la proposition de la SCI « Loïc et Clara », de 230 000 euros, hors frais d'agence (à la charge du vendeur).

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur cette offre et d'autoriser Mme le Maire à procéder à la signature de cette promesse d'achat.

Une prochaine délibération devra intervenir ultérieurement, afin de valider le procès verbal de bornage extérieur.

Il s'agit d'un acte foncier visant à définir les limites des propriétés privées.

Accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- comptes rendus des commissions intercommunales
- 25 juin 2021 : les arts allumés sur Viriville, vaste programme
- élections des 20 et 27 juin : présentation de l'organisation
- association BLE : présentation futur animation autour des haies

FIN DE SEANCE : 20 h 00